

Modèle institutionnel

Version provisoire

Conférence PS2R
21 octobre 2024 – Centre culturel Tjibaou



GOUVERNEMENT DE LA
NOUVELLE-CALÉDONIE

CONTEXTE

Suite aux émeutes qui ont éclaté le 13 mai, la Nouvelle-Calédonie se trouve dans une situation financière, économique et sociale extrêmement difficile.

Dans ce contexte, les membres du 17^{ème} gouvernement de la Nouvelle-Calédonie souhaitent mettre en place un plan de sauvegarde, de refondation et de reconstruction (S2R) qui permettra :

À court terme - Sauvegarde

Organiser les mesures de sauvegarde



À moyen terme - Refondation

Définir les grands principes sur lesquels reposera le modèle calédonien



À long terme - Reconstruction

Identifier les pistes prioritaires de reconstruction





GOUVERNEMENT DE LA
NOUVELLE-CALÉDONIE

Sauvegarde

« Volet d'urgence à très court terme (fin 2024-2025) visant uniquement la survie du système économique et social de la Nouvelle-Calédonie, fortement touché par les conséquences des exactions débutées en mai 2024 ».



GOUVERNEMENT DE LA
NOUVELLE-CALÉDONIE

Refondation

« Construction d'une réponse adaptée et à la hauteur des difficultés auxquelles nous devons faire face nécessite aujourd'hui de réinterroger les fondements sur lesquels la Nouvelle-Calédonie s'est développée ces trois dernières décennies et **engager le pays dans un processus de REFONDATION impliquant une transformation de son modèle économique et social, de son modèle sociétal et de son modèle institutionnel** ».

Rappels des constats sur le modèle institutionnel calédonien

- Le système institutionnel Calédonien est issu d'un équilibre politique qui a permis d'assurer un développement pendant 30 ans.
- Le système administratif est complexe et coûteux.
- La masse salariale du secteur public est trop importante, au regard de la taille et de la dynamique démographique du territoire
- Des réformes importantes n'ont pas pu aboutir en raison d'absence de consensus politique majoritaire.
- Au niveau institutionnel, la superposition de strates de collectivités qui peinent à coordonner efficacement leurs action nuit au développement du pays

Les objectifs stratégiques de la refondation du modèle institutionnel calédonien

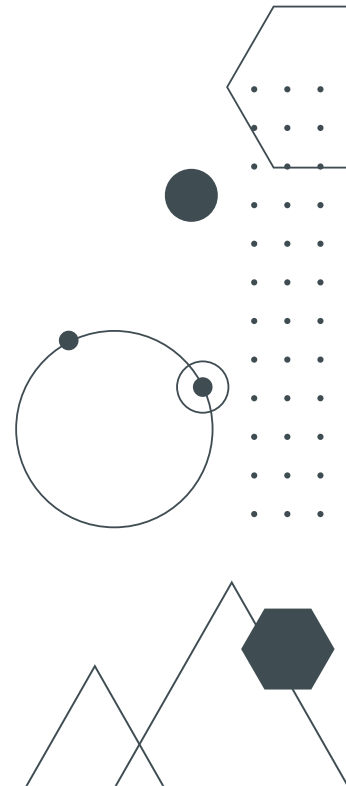
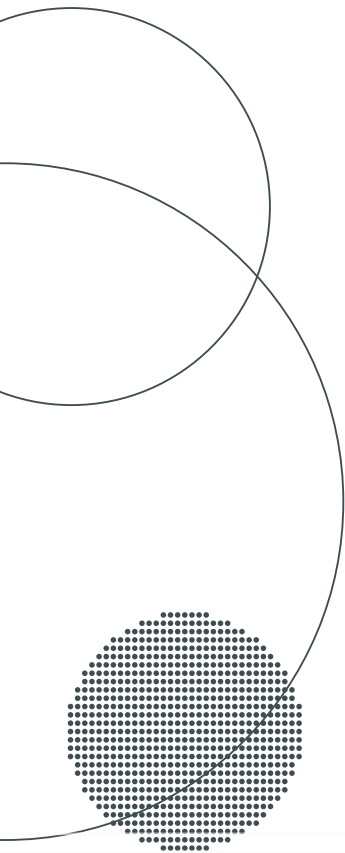
OS11. Rendre l'action publique plus performante

OS12. Optimiser la répartition des compétences

OS13. Promouvoir l'expression et la représentation de la société civile

OS 11.

Rendre l'action publique plus performante



Mesures de « Sauvegarde »

- Avant projet de loi de pays sur l'instauration d'un jour de carence dans la fonction publique
- Poursuite de la rationalisation des dépenses publiques, afin que la charge soit soutenable par les budgets publics durant la période de crise (réduction de la masse salariale via la diminution de la valeur du point d'indice)

Mesures de refondation

- **Réduire des dépenses publiques, optimisation des structures et meilleures gestion :**

Engager le plan d'évolution de l'administration, afin de réduire les coûts de fonctionnement de l'administration par la recherche d'une plus grande efficacité, de gains de productivité, de mutualisations. L'objectif recherché sera également de réduire le nombre de directions et d'établissements publics de la Nouvelle-Calédonie.

- **Baisser drastiquement les dépenses publiques :**

La mise en place d'une cellule de contrôle de gestion aidera à rationaliser et réduire les dépenses publiques, simplifier les procédures, rendre l'action publique plus efficace et éviter les gaspillages.

Mesures de refondation

- **Définir un objectif de réduction de la masse salariale sur 3 ans**

En se basant sur les systèmes salariaux efficaces dans d'autres pays ou territoires (combinaison de performance, négociation et rapprochement public-privé). Cela pourrait être, par exemple :

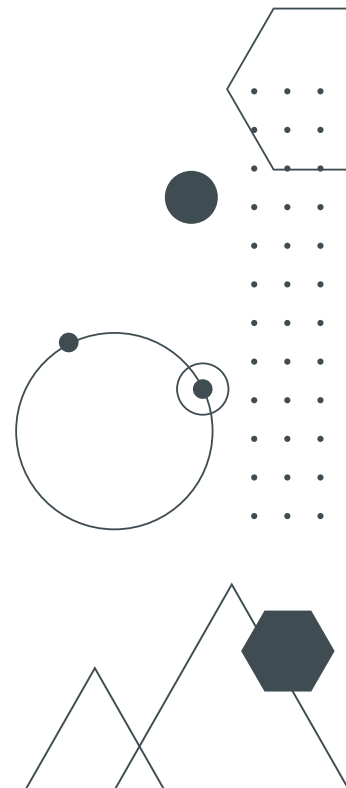
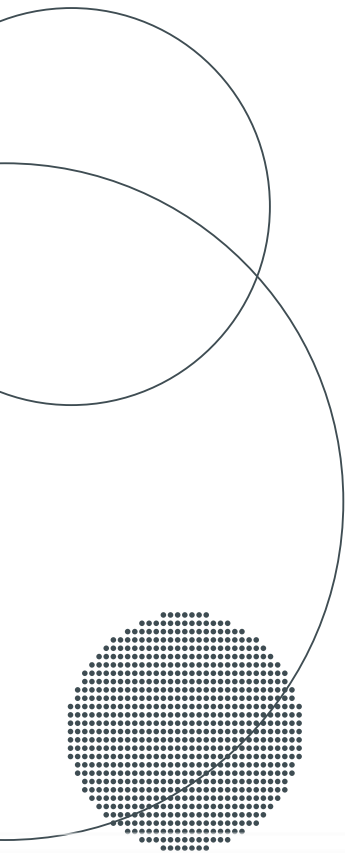
- la révision des grilles de la fonction publique en s'appuyant sur des critères de métiers plutôt que statutaire;
- le non remplacement d'un agent public sur deux lors du départ à la retraite;
- engager une réforme sur l'efficacité et la productivité de la fonction publique;
- la révision et simplification des primes et indemnités;
- la baisse de l'indexation ; étude à prévoir (de 1,94 à 1,73).

Mesures de refondation

- **Favoriser la performance, la productivité et la modernisation de l'administration :**
 - Transformation des régimes indemnitaires en y intégrant des critères de performance et de productivité.
 - Fixer un objectif de 0 papier à l'horizon 2027 en menant un plan volontariste de numérisation de l'administration.
 - Engager un plan massif de simplification des démarches administratives en évaluant les formalités non pertinentes
 - Assurer un pilotage efficient des politiques publiques en s'appuyant sur une réelle structuration et planification des politiques publiques.
 - Faciliter la vie de l'utilisateur en élargissant le principe de "silence de l'administration" vaut accord ainsi qu'en généralisant "le droit à l'erreur".

OS 12.

Optimiser la répartition des compétences

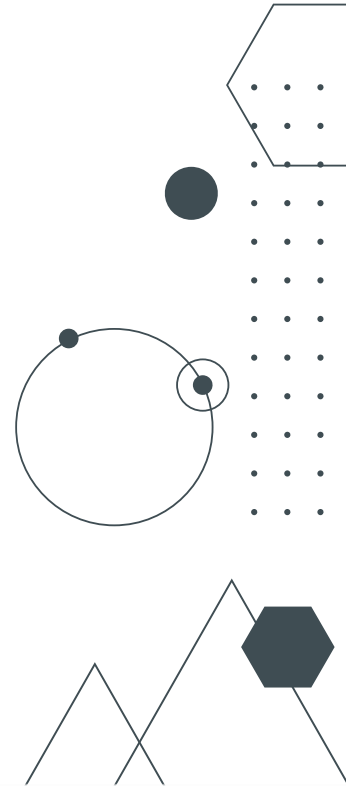
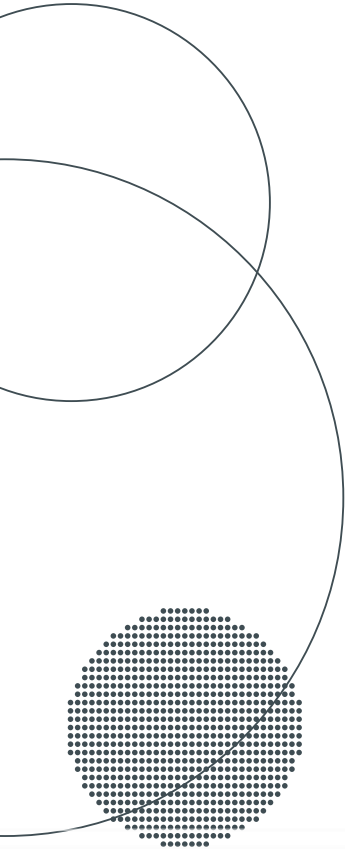


Mesures de « refondation »

- **Optimiser et rendre plus efficiente la répartition des compétences, sur la base des principes suivants, à valider dans le cadre d'un GTPE :**
 - Acter autant que faire se peut, l'exercice d'une compétence par une collectivité
 - Faire acter par le GTPE les grands blocs de compétences de la Nouvelle-Calédonie.
 - Consacrer les compétences normatives et/ou supra à la Nouvelle-Calédonie
 - Assurer une répartition claire des compétences de développement et de gestion entre les provinces et les communes, et leur transférer une partie de la compétence fiscale.
 - Expérimenter des directions inter collectivités pour les compétences "supports" afin de favoriser la maîtrise des dépenses publiques.
 - Etudier, dans le cadre du prochain statut, la possibilité d'introduire d'autres formes d'intercommunalités et préciser les financements dédiés.

OS 13.

Promouvoir l'expression et la représentation de la société civile



Mesures de « refondation »

- Favoriser une meilleure prise en considération des travaux et des recommandations des instances représentatives de la société civile en les fusionnant. Cette action aura également un effet sur leur production grâce à une mutualisation des moyens.
- Encourager la compétence et la représentativité au sein des conseils d'administration et proposer des critères de nomination.
- Mise en place d'outils numériques de concertation de la société civile afin d'améliorer la démocratie participative (assemblée participative en ligne, sondages délibératifs).
- Mise en place de conventions et de conférences citoyennes.